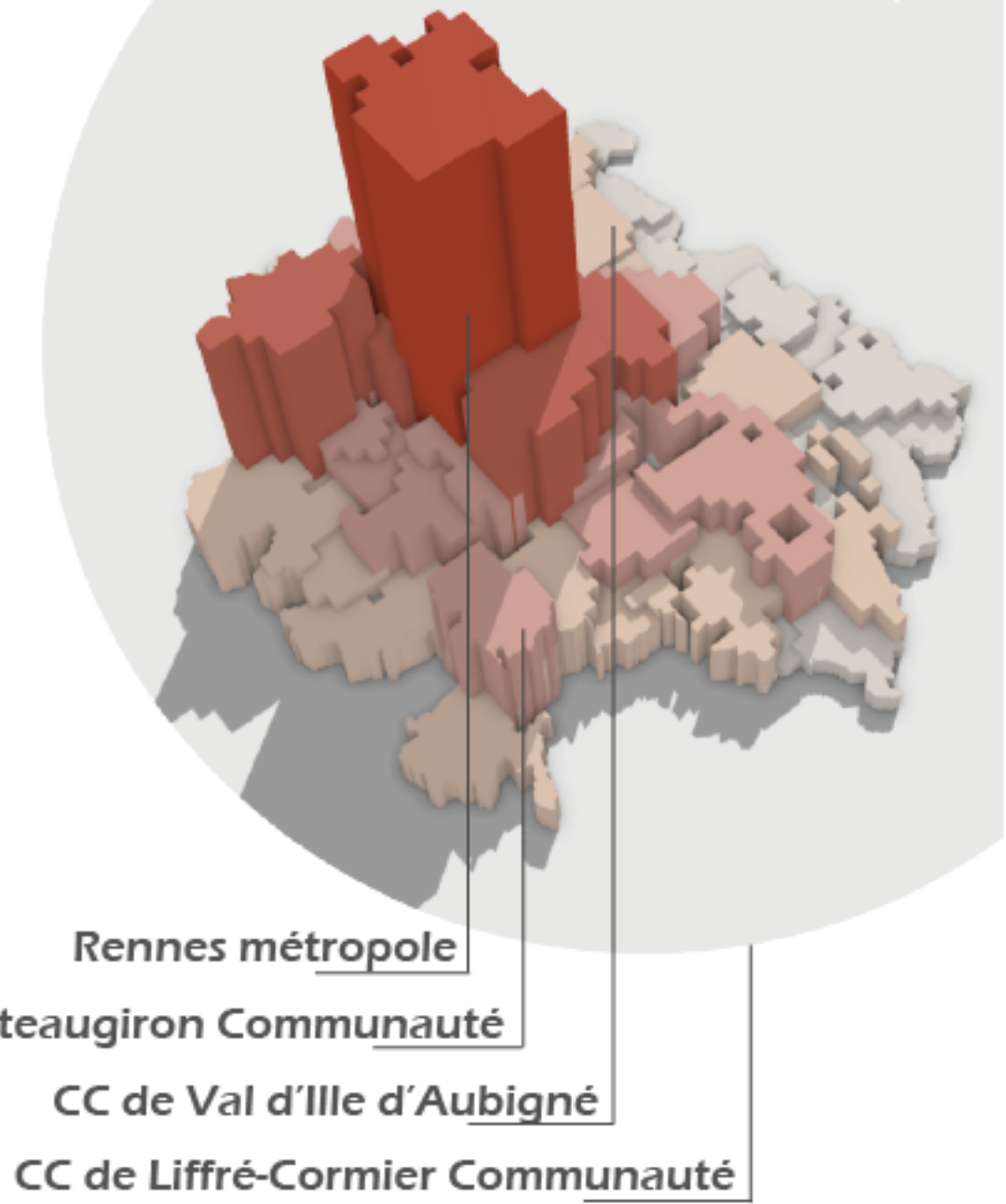
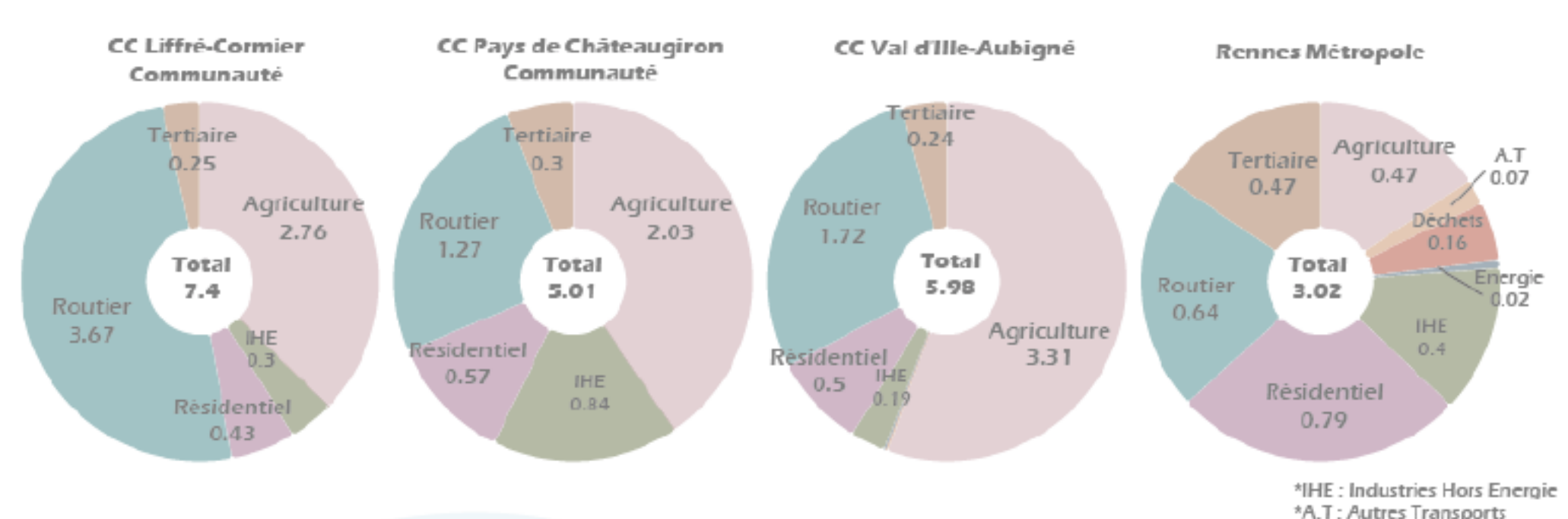


VERS UN TERRITOIRE REVOLUTION'AIR

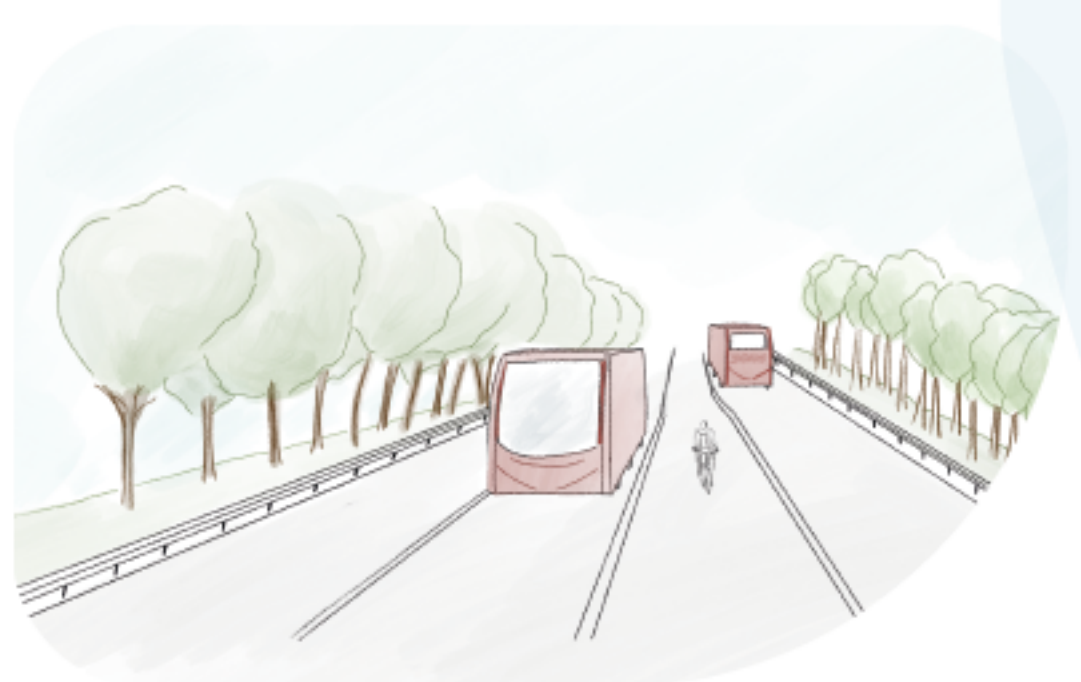
L'INTEGRATION DES ENJEUX DU ZAN DANS LE SCOT DU PAYS DE RENNES SUIVANT UN SOUCIS DE QUALITE DE L'AIR

Emissions par habitants et par secteurs (en t)



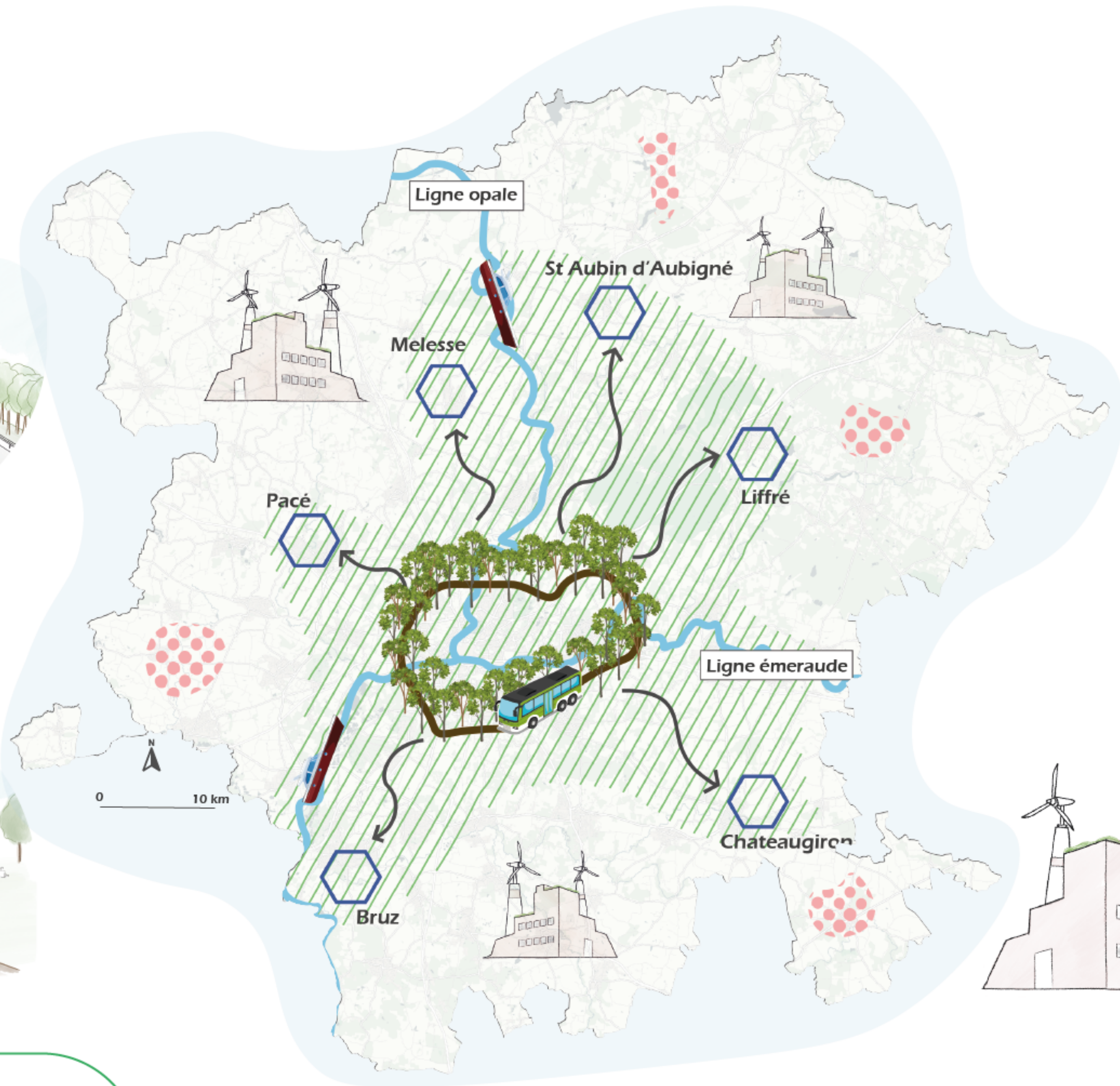
Mobilité

- 2025 : Consolider le maillage de transport en commun
- 2027 : Suppression de l'aéroport de St Jacques de la Lande
- 2031 : Création d'une voie réservée au trambus sur la rocade
- 2037 : Fermeture de la rocade aux automobilistes
- 2044 : Utilisation de la trame bleue comme axe de déplacement fluvial



Santé

- 2026 : Création de l'indice «confort sanitaire lié à l'air»
- 2028 : Filtration généralisée de la qualité de l'air des logements
- 2040 : Mise en place de zone calme «ressourcement acoustique»



Environnement

- 2028 : Penser les formes bâties et l'implantation en fonction du vent
- 2041 : Soutenir une agriculture plus durable et résiliente

Energie

- 2026 : Construction de bâtiments autosuffisants
- 2027 : Accroître l'utilisation de l'énergie éolienne
- 2029 : Favoriser l'implantation d'entreprises innovantes tournées vers l'éolien

Orientation stratégique

Promouvoir une meilleure qualité de l'air à travers la redéfinition des mobilités

Aspirer à un territoire plus sain et viable

Assurer une transition énergétique durable pour une meilleure qualité de l'air

Créer des respirations par l'environnement

- Zones calmes
- Trame bleue
- Trame verte
- Poles multi-modaux
- Trajet du trambus
- Rociade rennaise
- Implantation d'entreprises vertueuses
- Végétalisation de la rocade
- Trambus reliant Rennes aux pôles multi-modaux
- Navettes fluviales

Parlement de l'air

Instauration du Parlement de l'Air du Pays de Rennes, dès 2024. L'air reconnu comme un être vivant et un bien inappropriable. Institué par le syndicat de SCoT, il possède un statut juridique reconnu par les différentes instances décisionnelles. Rôle essentiel dans la gestion et le développement du territoire.

Missions:

- Coordonner, conseiller et participer aux prises de décisions des projets d'aménagement dans un souci de protection de l'air
- Mise en place d'un indice de confort sanitaire.